Châteauguay

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-048-1-21

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement général G-048-1-21 modifiant le règlement G-048-20 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la Ville pour l'année 2021 visant à modifier l'annexe XVI – Vie citoyenne par l'ajout de tarification pour l'accès aux rampes de mise à l'eau pour les embarcations de moins de 25 pieds.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, le règlement peut être consulté sur rendez-vous à l'Édifice de la Mairie et sur le site Internet de la Ville.

Donné à Châteauguay, ce 23 mars 2021.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE OF GENERAL BY-LAW G-048-1-21

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on March 15th, 2021, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the general by-law G-048-1-21 modifying by-law G-048-20 establishing the pricing for the use of goods, services and activities of the City for the year 2021 aiming to modify Annex XVI - Citizen life by adding pricing for the access to launching ramps for boats under 25 feet.

It comes into force on the day of publication of the present notice and due to the current situation related to COVID-19, the by-law can be viewed by appointment at the Édifice de la Mairie and on the City's website.

The present text is not official; thus, the French version prevails.

Châteauguay

CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-048-1-21

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 23 mars 2021, le présent avis public d'entrée en vigueur du règlement général G-048-1-21 modifiant le règlement G-048-20 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la Ville pour l'année 2021 visant à modifier l'annexe XVI – Vie citoyenne par l'ajout de tarification pour l'accès aux rampes de mise à l'eau pour les embarcations de moins de 25 pieds, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 23 mars 2021, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 23 mars 2021.

Le greffier,

George Dolhan, notaire